

RAPPORT DU JURY CAPA-SH
Session 2017

I. Les candidats :

Les 35 candidats qui ont passé les épreuves se répartissent en :

_ 06 reconversions (2 vers D, 1 vers F, 3 vers G)

_ 10 candidats libres (1 A, 3 D, 5 E, 1 F)

_ 19 stagiaires (9 F, 10 D)

Les résultats :

Option	A	D	E	F	G	Admis	Pourcentage
Reconversions		1/2		0/1	3/3	4/6	67%
Candidats libres	1/1	2/3	3/5	0/1		6/10	60%
Stagiaires		10/10		9/9		19/19	100%
TOTAL	1/1 100%	13/15 87%	3/5 60%	9/11 82%	3/3 100%	29/35 60%	

Comme chaque année, le taux de réussite des stagiaires est supérieur à celui des candidats libres, ce qui montre l'intérêt de la formation.

En ce qui concerne les reconversions, le principal défaut des candidats ayant échoué aux options D et F a été de rester « prisonnier » de leur ancienne fonction et ne pas entrer dans les spécificités de la nouvelle. Ceci n'est pas vrai pour les candidats à l'option G. Cela s'explique en grande partie par l'investissement personnel important et pour deux d'entre eux par une expérience d'au moins un an dans la nouvelle option.

De façon générale, la raison essentielle des échecs réside dans la difficulté éprouvée par les candidats à mettre en œuvre une action pédagogique spécialisée, adaptée au public accueilli avec une différenciation bien marquée.

La pratique professionnelle présentée par les candidats de l'option E reste trop proche de celle observée en classe ordinaire. Il s'agit le plus souvent d'une aide personnalisée et non pas d'une aide spécialisée à dominante pédagogique qui doit s'appuyer sur la métacognition.

En ce qui concerne l'option F, tentée par un candidat déjà titulaire d'une option E, la pratique proposée est restée semblable à celle mise en œuvre en regroupement d'adaptation.

II. Les épreuves :

L'examen du CAPA-SH se compose de deux épreuves :

- _ La pratique professionnelle, constituée de deux séances de classe suivies d'un entretien,
- _ Le mémoire professionnel, faisant l'objet d'une soutenance immédiatement après la pratique professionnelle.

Il est à noter que les candidats déjà titulaires d'un CAPA-SH et se présentant dans une autre option (reconversion) n'ont pas de mémoire à présenter et ne sont soumis qu'à une seule séance de classe suivie d'un entretien.

Chacune de ces épreuves est notée sur 20.

Pour être déclaré admis, il faut avoir obtenu une note d'au moins 20 sur 40

Toute note égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

Lors de cette session 2017, la note la plus basse est 15/40, la plus élevée 35/40, la moyenne s'établissant à 24/40.

II.1. Les séances de classe

II.1.1. Le contexte réglementaire :

L'épreuve pratique « doit permettre d'évaluer, en situation professionnelle :

- les compétences spécialisées, et notamment les adaptations pédagogiques mises en œuvre
- la capacité à les référer à un cadre théorique et institutionnel maîtrisé. »

L'entretien qui suit « doit permettre au candidat de :

- justifier le choix de ses démarches
- mettre en valeur les adaptations proposées
- rendre compte de modalités de partenariat, interne ou externe à l'établissement, qu'il est possible ou nécessaire de mettre en pratique. »

Ce que le jury évalue :

- La pertinence de la situation professionnelle, en lien avec l'option.
- Les réponses apportées aux besoins particuliers des élèves, les adaptations pédagogiques mises en œuvre.
- Les compétences spécialisées manifestées pendant les séances.
- La qualité des réponses apportées :
 - *justification des choix et des démarches
 - *capacité à référer sa pratique à des champs théoriques
 - *mise en œuvre d'activités en cohérence avec le parcours scolaire des élèves
- L'écoute accordée au jury.
- La capacité à enrichir le questionnement initial.

Les écueils pour le candidat

- Rester sur ses positions.
- Chercher à se justifier sans être à l'écoute.
- Se dévaloriser en dépréciant ce qui a été fait.

II.1.2. Les résultats de la session 2017

Les notes se répartissent de 07/20 à 16/20, avec une moyenne établie à 11,6.

Les candidats ayant su présenter une pratique professionnelle spécialisée ont obtenu une note satisfaisante.

Le jury attend que :

Dans le cadre de l'option D, le candidat montre clairement qu'il prend en compte les troubles importants des fonctions cognitives, sait les définir et circonscrire le trouble prioritairement visé lors des activités présentées.

Pour l'option F, qu'il distingue les difficultés repérées et soit capable d'indiquer en quoi les séances proposées apportent les adaptations souhaitables.

En ce qui concerne l'option E, en regroupement d'adaptation comme en réseau d'aide, qu'il montre en quoi les aides spécialisées à dominante pédagogique proposées se distinguent de l'aide personnalisée mise en place par les maîtres ordinaires et quel est l'apport spécifique de son action.

Plus rare, l'option A s'appuie sur des compétences techniques bien maîtrisées (LSF et LPC), mais cela ne suffit pas. La qualité de la relation pédagogique et le souci constant des apprentissages scolaires restent attendus.

S'agissant de l'option G, la mise en évidence des détours proposés pour aider les élèves à entrer ensuite dans les apprentissages scolaires est particulièrement attendue.

Dans tous les cas, le candidat devra présenter les projets pédagogiques individuels appuyés sur les évaluations diagnostiques et nourris par des activités adaptées.

II.2. Le mémoire

II.2.1. Le contexte réglementaire :

Sur la forme :

D'une longueur de 30 pages maximum, dactylographiées et paginées, le mémoire doit proposer : un titre, un sommaire, une introduction et une conclusion, une bibliographie.

S'il y a des annexes, elles doivent être en lien direct avec le sujet traité et éclairer le propos

Le texte doit être structuré de façon cohérente (plan détaillé, articulation des parties entre elles).

Les références théoriques doivent être présentes.

La problématique doit être identifiable dès l'introduction.

Sur le fond :

Le mémoire professionnel doit présenter :

Une problématique

Une question à résoudre, qui prête à discussion et génère des réponses adaptées à la situation analysée.

Un processus de réflexion

Une action ou un dispositif non uniquement décrits mais examinés en vue de proposer des éléments d'explication

Une question professionnelle

Une étude de situation d'enseignement ou d'enseignant

Une articulation entre savoirs et expérience

La pertinence des références théoriques intégrées à la réflexion : l'existence d'un lien entre les pratiques évoquées et les références convoquées.

Une référence à l'option

Les besoins spécifiques des élèves correspondant à la définition de l'option doivent être pris en compte.

Une écriture argumentative

Il est attendu la présence simultanée d'exemples, d'apports théoriques et d'une prise de position personnelle.

II.2.2. Les résultats de la session 2017 :

Les notes s'échelonnent de 07 à 17, avec une moyenne établie à 12,70.

Mémoire professionnel rendant compte d'une expérimentation menée à partir d'hypothèses, ce travail doit aboutir à une conclusion répondant à la problématique de départ.

La présentation adoptée le plus souvent propose une construction en deux grandes parties, l'approche théorique précédant la mise en œuvre pratique.

Si cette formule peut être retenue, c'est à la condition que la problématique, clairement exposée, trouve racine dans une (ou des) difficulté(s) rencontrée(s) lors de la pratique.

Plus satisfaisante, mais moins simple à organiser, serait une construction dans laquelle, par un subtil va et vient, la théorie éclairerait la pratique (notamment au moment de l'émission des hypothèses) et la pratique viendrait confirmer la théorie (notamment lors de l'expérimentation).

Les défauts le plus courants relevés dans les travaux présentés portent sur :

Au plan formel, une présentation ne respectant pas les règles (longueur du texte, pagination, interlignes, renvois en bas de page, bibliographie, annexes).

Dans la rédaction, le respect de l'orthographe et des règles de syntaxe s'impose. Il est navrant de constater des écrits multipliant les erreurs orthographiques et les ruptures de style.

Si des « fautes de frappe » peuvent subsister, il est toujours possible d'apporter un erratum le jour de la soutenance.

Sur le fond, les références théoriques sont présentes, mais parfois, les conclusions présentées dans un certain nombre de mémoires élaborés par des candidats libres ne répondent pas à l'interrogation de départ. Ceci, le plus souvent, parce que la problématique manque de précision.

Le même défaut de précision s'est retrouvé dans les hypothèses proposées. Trop nombreuses et mal définies, elles ne pouvaient qu'amener des conclusions incertaines.

André GRENIER, IEN-ASH

